

# INFORMATIONS TARIFS

## ELEVES

**3<sup>ème</sup> TRIMESTRE COMPTABLE**

**Avril – Juin 2023**

*ANNEE SCOLAIRE 2022-2023*

# Informations générales

- **Le choix du régime** : externe, demi-pensionnaire 4 jours ou 5 jours, interne est décidé par la famille lors de l'inscription.

Le choix du régime est définitif pour l'année scolaire sauf dérogation du chef d'établissement pour des raisons majeures justifiées.

Dans ce cas, **demande écrite** de changement de régime à transmettre à l'Intendance :  
**impérativement avant le 15 avril 2023**

- **L'élève dispose donc :**
  - **soit d'1 compte repas** : paiement à l'avance du repas à la prestation : occasionnel à 4,62 € ou en TP à 3,50 €
  - **soit d'1 compte forfait** : paiement sur facture pour les forfaits DP4, DP5 et interne,
  - **soit de 2 comptes : 1 compte repas + 1 compte forfait** - exemple : compte forfait le midi DP4 et compte repas pour TP le soir

# Elèves externes – Tarifs 2023

## Quel est le tarif d'un repas ?

Repas occasionnel : 4,62 €

Repas en cours de « Travaux Pratiques » obligatoire : pour les élèves en cuisine, restaurant, ATMFC ou CF - TP le midi ou le soir : 3,50 € le repas

## Comment connaître le solde de mon compte repas ?

A chaque passage, le distributeur de plateaux affiche le solde du compte repas.

Si le message « à réapprovisionner » ou « solde insuffisant » apparaît : vous devez créditer votre compte dans les plus brefs délais.

En cas de solde insuffisant, le plateau est bloqué.

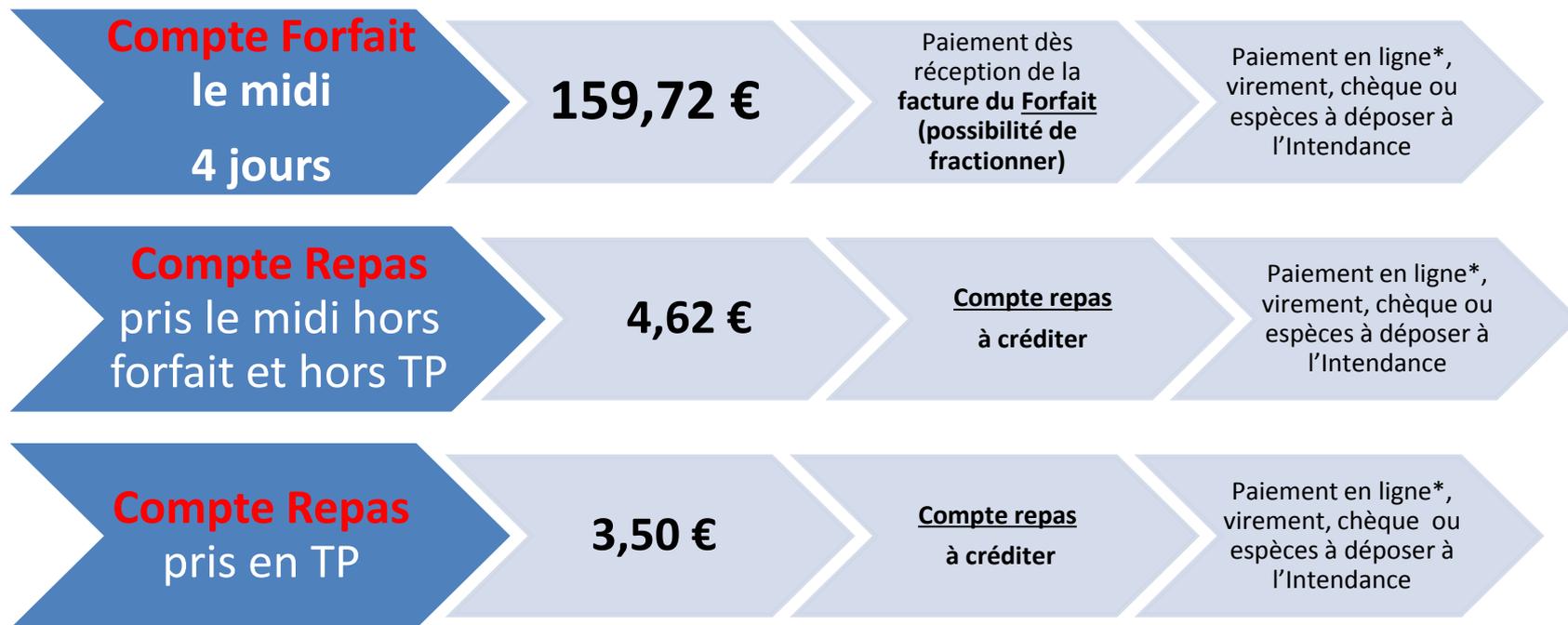
Attention, les repas pris en TP cuisine ou ATFMC sans passage au self sont décomptés.

## Comment créditer mon compte repas ?

Le compte repas doit être créditeur : vous devez apporter un chèque, de l'espèces à l'Intendance ou utiliser le paiement par internet avec carte bancaire avant d'être en solde insuffisant.

## Elèves demi-pensionnaires 4 JOURS

3<sup>ème</sup> trimestre 2022-2023 – avril à juin 2023



\* : l'espace Famille Restauration est un service personnalisé de suivi et de paiement en ligne disponible sur le site internet du lycée Condé <https://lyc-conde-besancon.eclat-bfc.fr/>

## Elèves demi-pensionnaires 5 JOURS

3<sup>ème</sup> trimestre 2022-2023 – avril à juin 2023

**Compte Forfait**  
le midi  
5 jours

**187,55 €**

Paiement dès  
réception de la  
**facture (possibilité  
de fractionner)**

Paiement en ligne\*,  
virement, chèque ou  
espèces à déposer à  
l'Intendance

**Compte Repas**  
pris en TP

**3,50 €**

Compte repas  
à créditer

Paiement en ligne\*,  
virement, chèque  
ou espèces à  
déposer à  
l'Intendance

# Elèves internes

3<sup>ème</sup> trimestre 2022-2023 – avril à juin 2023

**Forfait**

**513,34 €**

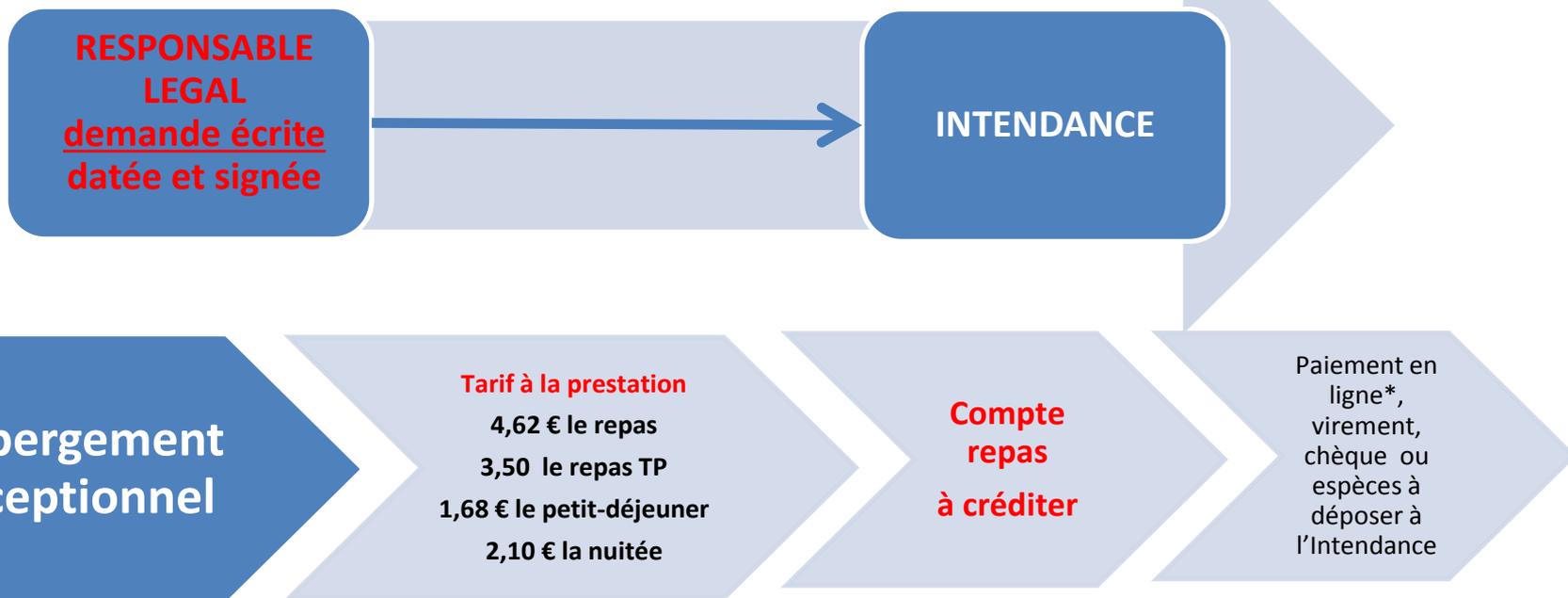
Paiement dès  
réception de la  
**facture (possibilité  
de fractionner)**

Paiement en ligne\*,  
virement, chèque  
ou espèces à  
déposer à  
l'Intendance

\* : l'espace Famille Restauration est un service personnalisé de suivi et de paiement en ligne disponible sur le site internet du lycée Condé  
<https://lyc-conde-besancon.eclat-bfc.fr/>

## Hébergements exceptionnels

durant les stages, nuitée les soirs de TP,...



\* : l'espace Famille Restauration est un service personnalisé de suivi et de paiement en ligne disponible sur le site internet du lycée Condé

<https://lyc-conde-besancon.eclat-bfc.fr/>

# Suivi des consommations et Paiement en ligne

## Quel est ce service ?

Un espace « Famille Restauration » en ligne sur internet permet : de **visualiser** les passages au self, **consulter** le solde du compte et suivre les opérations financières, **payer** le compte forfait (possibilité de paiement en plusieurs fois à votre rythme), **créditer** le compte repas ...

## Où trouver ce service ?

En accédant sur le site internet du lycée : <https://lyc-conde-besancon.eclat-bfc.fr> – rubrique “MENU” - “ Vie de l'établissement” - “Paiement en ligne”

## Comment accéder à ce service?

Vous trouverez vos **identifiants personnels sur l'avis aux familles (compte forfait sur facture) et sur un courrier donné à votre enfant en septembre.**

Attention : seul le responsable légal et financier reçoit des identifiants.

En cas de besoin ou de difficulté, vous pouvez vous renseigner directement à l'Intendance (*Mme Laroche*) : contact par téléphone, mail, Pronote, Eclat...